

TD1

**La nomenclature des PCS :
Professions et Catégories
Socioprofessionnelles**

**M ROPERT – PROFESSEUR DE SES
SPECIALITE SES PREMIERE**

Une classification élaborée par l'



Insee = institut de la statistique et des études économiques
C'est un institut chargé de collecter et d'analyser des statistiques sur l'économie et la société française

Définition

- Le but est de classer l'ensemble de la population de plus de 15 ans (en âge de travailler) en un nombre restreint de grandes catégories présentant chacune une certaine **homogénéité sociale**

Le principe d'homogénéité sociale

Regrouper les individus dans des **groupes socialement homogènes** cad que les individus d'une même catégorie ont:

- ✓ **des situations proches** : conditions de vie et place dans la hiérarchie sociale à peu près similaires,
- ✓ **des comportements et attitudes similaires**: pratiques communes, goûts, opinions politiques relativement proches, etc.

Pour atteindre l'objectif d'homogénéité sociale, il faut classer les individus en fonction de leur **situation professionnelle**.

Objectifs

La nomenclature permet:

- ✓ d'analyser la société française et les différents groupes qui la composent.
- ✓ de faire apparaître les transformations économiques et sociales à l'œuvre dans notre société.
- ✓ d'établir une échelle sociale continue car les groupes sont implicitement hiérarchisés et il existe **des inégalités sociales**.

Une nomenclature structurée en trois niveaux emboîtés

- **Groupes socioprofessionnels**
- **Catégories socioprofessionnelles**
- **Professions**

La nomenclature des PCS est construite ainsi

→ Un niveau constitué de 497 **professions**. Ce niveau est le plus détaillé.



→ Un niveau qui regroupe les différentes professions dans des **catégories socioprofessionnelles** (CSP). 42 CSP dont 32 pour les actifs.

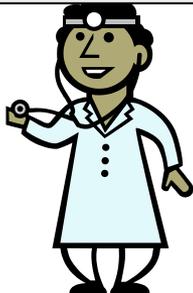


→ Un niveau qui regroupe les différentes CSP dans des **groupes socioprofessionnels**. 8 groupes dont 6 pour les actifs.

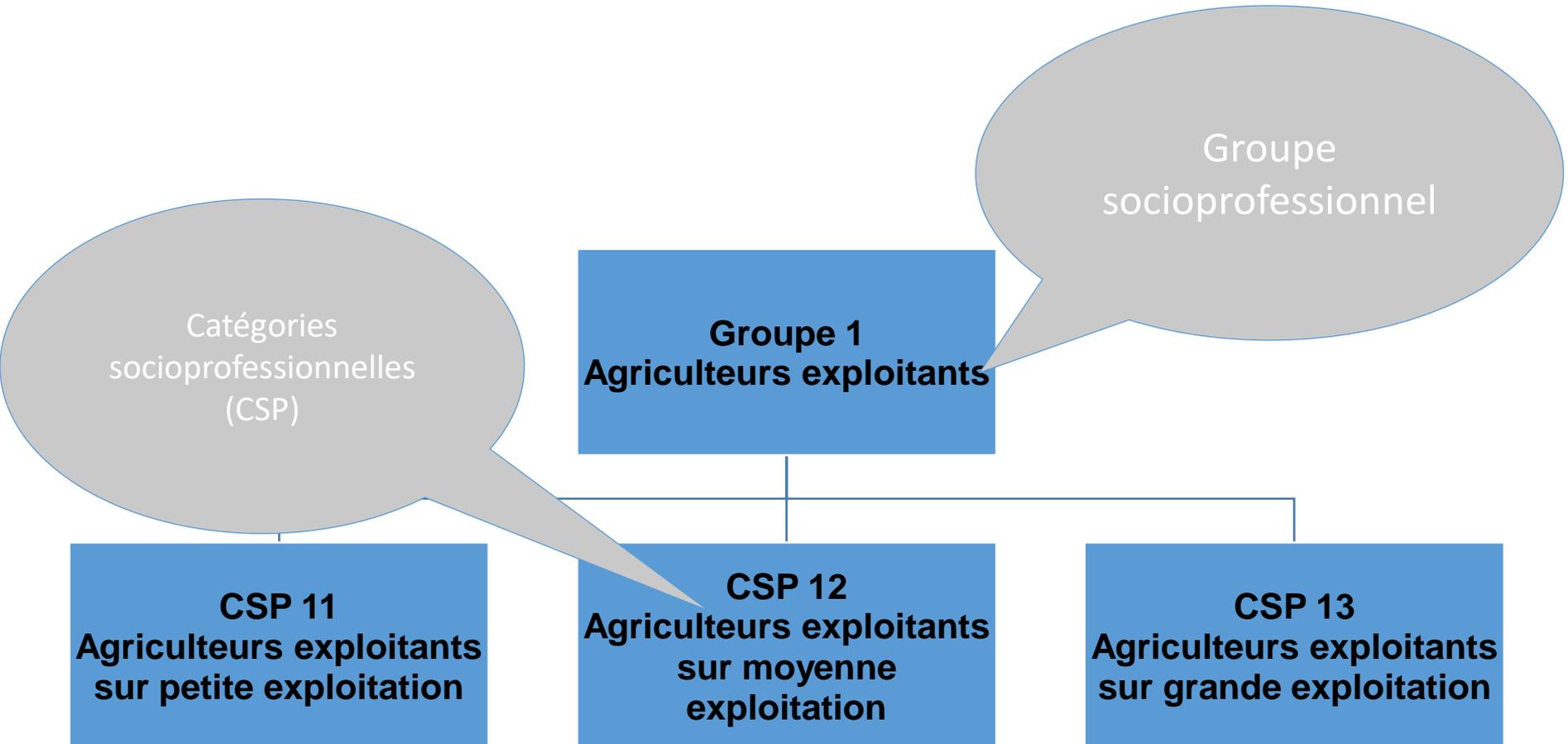
Un actif est une personne exerçant une activité professionnelle rémunérée et déclarée (emploi) ou qui en recherche une activement (chômeur).

Attention : les chômeurs sont des actifs au sens économique du terme.

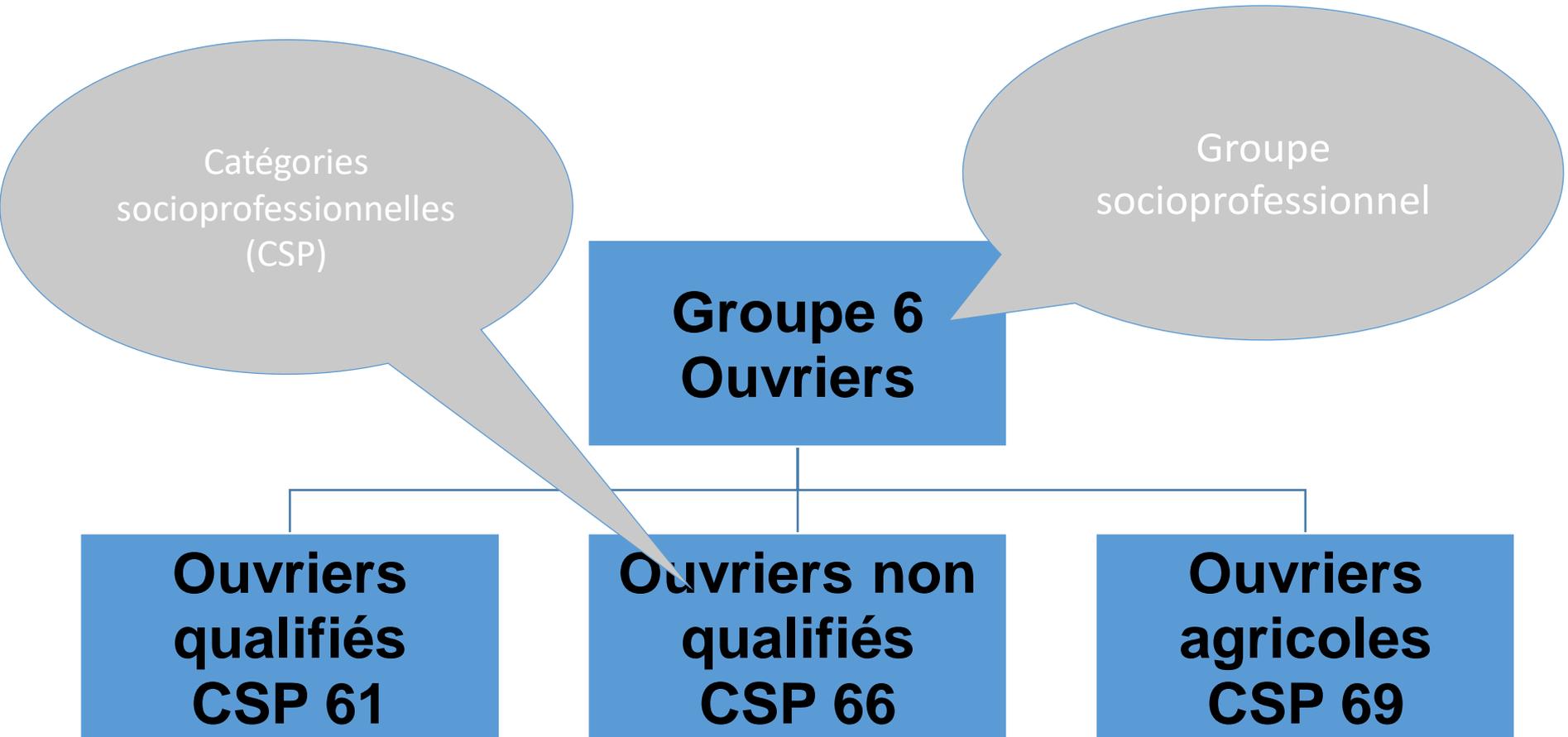
Les inactifs sont les retraités, les hommes ou femmes au foyer, les étudiants.



Exemple 1

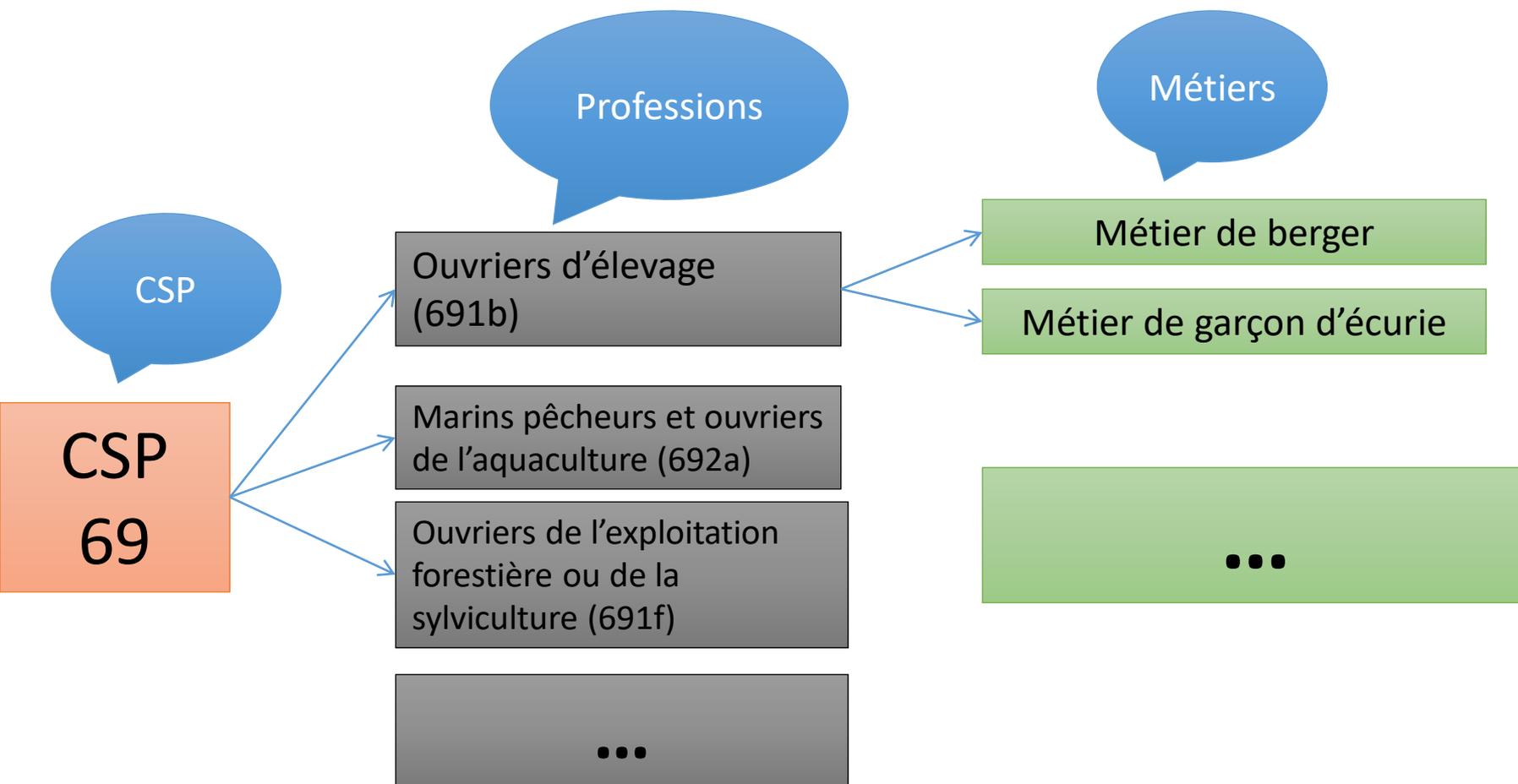


Exemple 2



Que contiennent les CSP ?

- Les **CSP** regroupent des « **familles de professions** » qui elles-mêmes regroupent des **métiers**



Groupes socioprofessionnels	CSP
1. Agriculteurs exploitants	11. Agriculteurs exploitants sur petite exploitation
	12. Agriculteurs exploitants sur moyenne exploitation
	13. Agriculteurs exploitants sur grande exploitation
2. Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	21. Artisans
	22. Commerçants
	23. Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
3. Cadres et professions intellectuelles supérieures	31. Professions libérales
	33. Cadres de la fonction publique
	34. Professeurs, professions scientifiques
	35. Professions de l'information, des arts et du spectacle
	37. Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
	38. Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
4. Professions intermédiaires	42. Instituteurs et assimilés
	43. Professions intermédiaires de la santé et du travail social
	44. Clergé et religieux
	45. Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
	46. Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
	47. Techniciens
	48. Contremaîtres, agents de maîtrise
5. Employés	52. Employés civils et agents de service de la fonction publique
	53. Policiers et militaires
	54. Employés administratifs d'entreprise
	55. Employés de commerce
	56. Personnels de service direct aux particuliers
6. Ouvriers	62. Ouvriers qualifiés de type industriel
	63. Ouvriers qualifiés de type artisanal
	64. Chauffeurs
	65. Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
	67. Ouvriers non qualifiés de type industriel
	68. Ouvriers non qualifiés de type artisanal
	69. Ouvriers agricoles

Quels sont les critères de classification des PCS ?

Qu'est-ce qu'un critère?

Élément considéré pour évaluer, juger quelque chose

Nous nous intéresserons uniquement aux critères permettant de déterminer **pourquoi une CSP** (code à deux chiffres) **a été placée dans tel Groupe Socioprofessionnel** (code à 1 chiffre).

Quel est le critère commun aux professions des groupes socioprofessionnels 1 et 2 et de la CSP 31 qui permet de les différencier des professions des autres groupes ou CSP ?

Exemple de profession du groupe 1

Éleveurs d'herbivores sur moyenne exploitation



Exemple de profession du groupe 2

Artisans coiffeurs, manucures, esthéticiens, de 0 à 9 salariés



Exemple de profession de la CSP 31

Vétérinaires



REPONSE

Leur statut juridique est différent.



- ✓ **Les indépendants** (ou **non salariés**) possèdent leur entreprise, travaillent à leur compte et tirent leur revenu des bénéfices de leur entreprise.
- ✓ **Les Salariés** travaillent pour quelqu'un, cad qu'ils vendent leur capacité de travail à l'employeur qui détient les moyens de production contre une rémunération généralement fixe (le salaire), dans un cadre défini par un contrat de travail, qui marque la position subordonnée du salarié.

Quel est le critère qui permet de différencier les professions du groupe 1 des professions du groupe 2 ?

Exemples de professions du groupe 1

Éleveurs d'herbivores sur moyenne exploitation

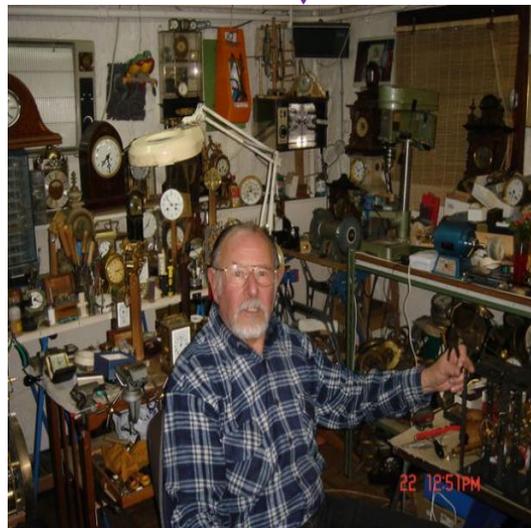


Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers, sur petite exploitation



Exemples de professions du groupe 2

Autres artisans de fabrication (horlogers, matériel de précision)



Petits et moyens détaillants en alimentation générale, de 0 à 9 salariés



Leur **secteur d'activité** est différent.



Le **secteur primaire** regroupe l'ensemble des activités dont la finalité consiste en une exploitation des ressources naturelles : **agriculture**, pêche, forêts, mines, gisements.
Ex : Viticulteur ou éleveur.

Le **secteur secondaire** regroupe l'ensemble des activités consistant en une transformation plus ou moins élaborée des matières premières (**industries** manufacturières, construction). Ex : artisan horloger.

Le **secteur tertiaire** regroupe les autres activités, essentiellement **les services**. Il recouvre un vaste champ d'activités qui va du commerce à l'administration, en passant le transport ou les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers comme l'éducation, la santé et l'action sociale. Ex : épicier.

Quel est le critère qui permet de différencier les professions du groupe 3 des professions du groupe 4 et des professions des groupes 5 et 6 ?



Infirmiers en soins généraux, salariés

Techniciens d'étude et de développement en informatique



Groupe 3

Groupe 4

Groupes 5 et 6

Cadres d'état-major administratifs, financiers, commerciaux des grandes entreprises

Médecins hospitaliers sans activité libérale



Aides-soignants (de la fonction publique ou du secteur privé)



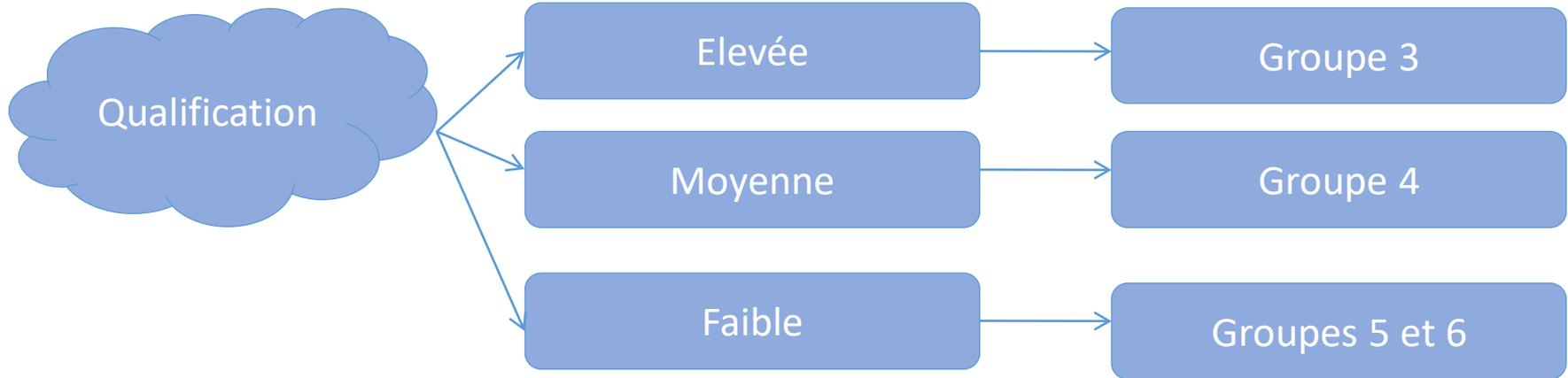
Caissiers de magasin



Ouvriers qualifiés divers de type industriel



Leur qualification.



Dans les entreprises, à une qualification, est souvent associée une certaine **place dans la hiérarchie de l'entreprise**. En général, plus la qualification requise par l'emploi occupé est élevée, plus la place dans la hiérarchie l'est également.

- ✓ Ainsi les **cadres** exercent des **responsabilités importantes**, ils ont parfois des salariés sous leurs ordres.
- ✓ Les membres des **professions intermédiaires** ont une **place intermédiaire dans la hiérarchie** : ils se trouvent entre les cadres et les employés et ouvriers.
- ✓ Les **employés et les ouvriers** sont au **bas de la hiérarchie**

ATTENTION!

Ne pas confondre qualification de l'emploi occupé et qualification de l'individu qui l'occupe (résumée en partie par le niveau de diplôme).

- ✓ Dans la nomenclature, le critère utilisé est celui de la **qualification de l'emploi occupé** ...et non celui du niveau de diplôme.
- ✓ Souvent, il y a une certaine **adéquation entre les deux**. Un emploi nécessitant une qualification élevée (cadre par exemple) est souvent occupé par un individu ayant un niveau de diplôme élevé (bac +5)....
- ✓ **Mais pas toujours!** Car l'expérience professionnelle rentre aussi en compte.

Quel est le critère qui permet de différencier les professions du groupe 5 des professions du groupe 6 ?

Auxiliaires de puériculture



Secrétaires



Vendeurs en habillement et articles de sport



Groupe 5

Conducteurs livreurs, coursiers (salariés)



Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment



Ouvriers qualifiés divers de type industriel



Groupe 6

REPONSE

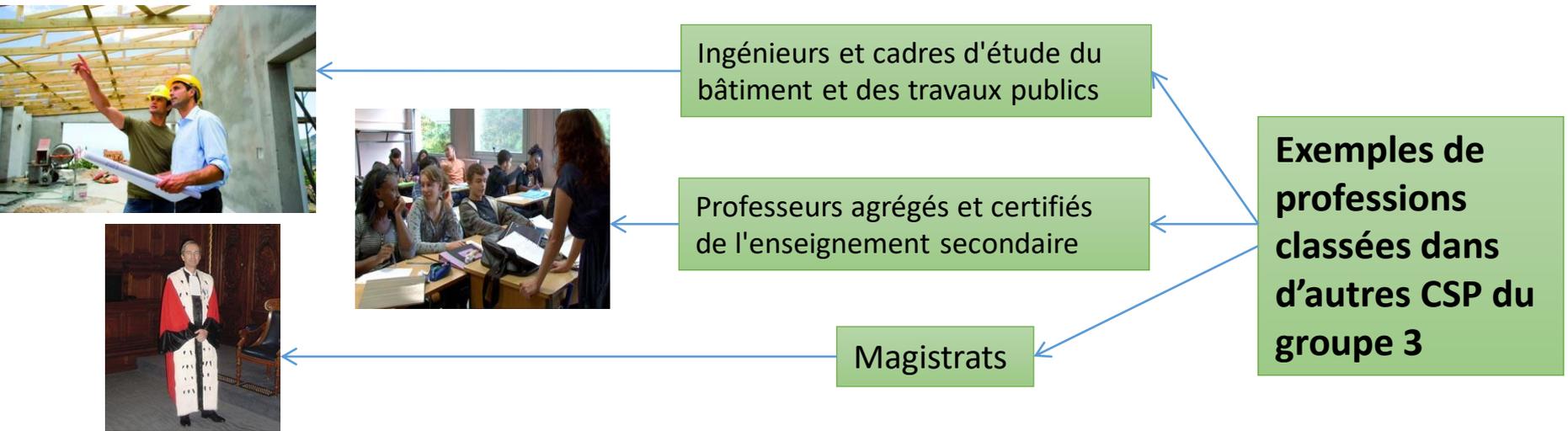
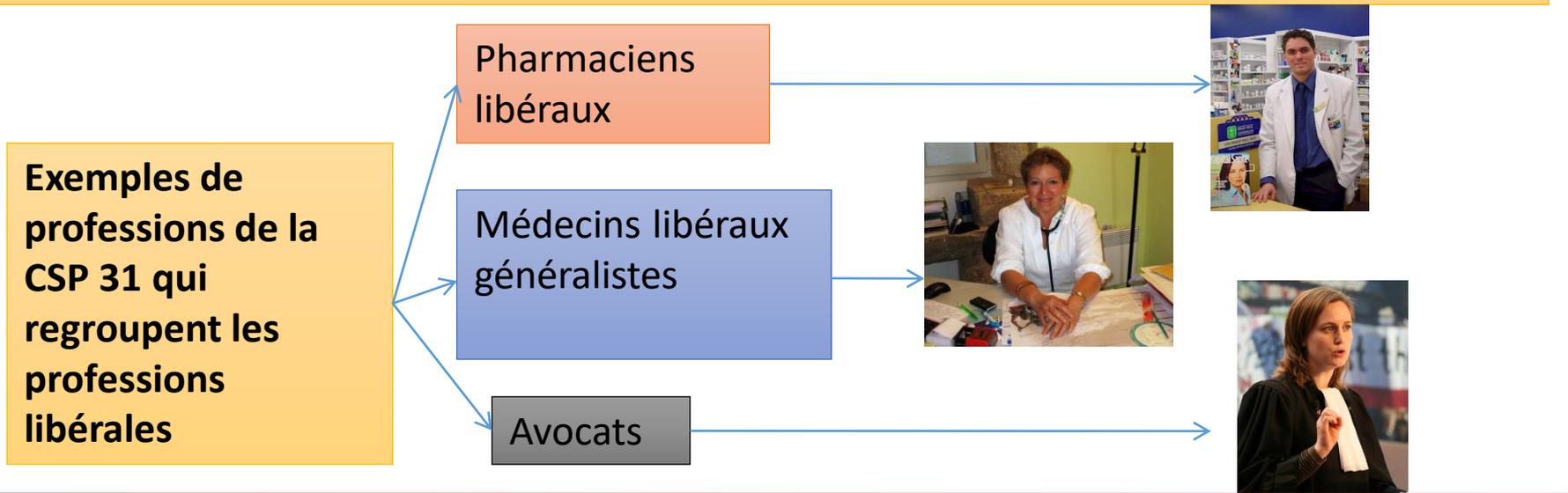
Le **type de tâches** qu'ils effectuent.



Les **ouvriers** exercent plutôt des **tâches manuelles** : transformation de la matière, conduite d'engins de chantier ou de moyens de transport, etc.

Les **employés** exercent plutôt des **tâches non manuelles**.

Une CSP particulière au sein du groupe 3 : les professions libérales



Quelle est la différence principale entre les professions de la CSP 31 et les autres professions du groupe 3 ? Pourquoi les a-t-on pourtant mis ensemble dans ce groupe 3 ?

REPONSE

La principale différence est que les **professions libérales** ont le statut juridique d'**indépendants** alors que les autres professions du groupe 3 sont salariées.

On les a pourtant mis ensemble dans le groupe 3 car les professions libérales **partagent une caractéristique** avec les autres professions du groupe 3 : elles nécessitent toutes une **qualification élevée**. Or, ce critère est essentiel pour construire un groupe **homogène socialement**.

Nous connaissons donc à présent les quatre grands critères permettant de classer les CSP dans les différents groupes socioprofessionnels.

Statut
juridique

Pour distinguer les salariés

Pour distinguer les
indépendants

Qualification

Type de
tâches
effectuées

Secteur
d'activité

ATTENTION

- ✓ Le niveau de diplôme (bien que souvent lié au niveau de qualification) n'est pas un critère de classification !
- ✓ Le niveau de revenu non plus !

Où sont classés les chômeurs ?

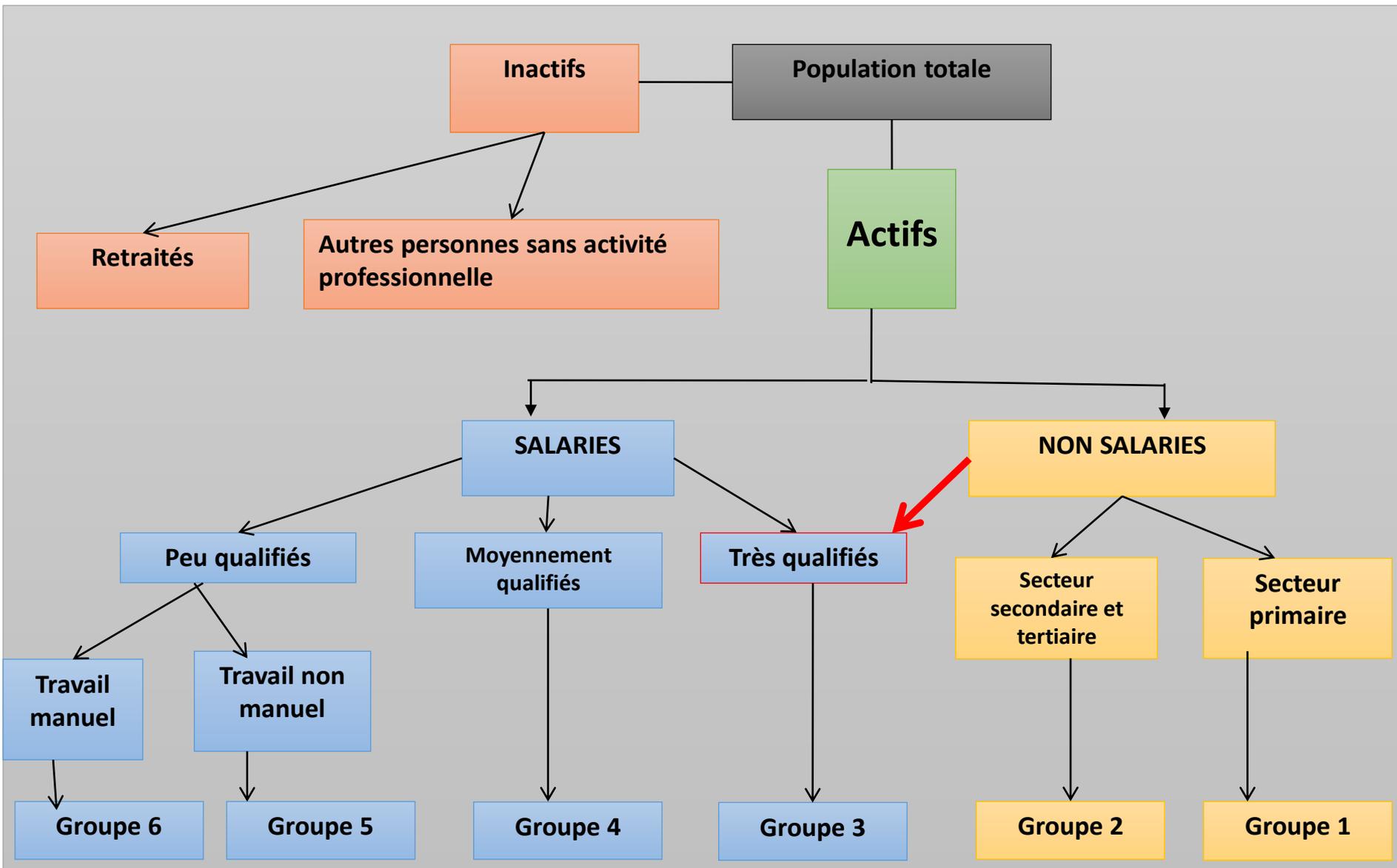
Pour ceux qui ont déjà occupé un emploi.

Dans le groupe auquel appartenait la dernière profession qu'ils ont occupée.

Pour ceux qui n'ont jamais occupé un emploi.

Dans une catégorie particulière :
« chômeurs n'ayant jamais travaillé ».

LA NOMENCLATURE PCS EN FONCTION DES CRITERES DE CLASSEMENT



Structure et évolution des PCS

Titre : structure de la *population active* française par *PCS*.

Source : INSEE, recensements de la population pour les années 1962 à 1982, Enquête *Emploi* depuis 1985 (dans "Données détaillées").

	1962	1975	1982	1985	1995	2005	2015
Agriculteurs exploitants	15.9	7.8	6.4	7.0	3.5	2.4	1.8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	10.9	8.1	7.9	8.0	7.5	6.1	6.4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	4.7	7.2	8.2	8.5	12.5	15.6	17.7
Professions intermédiaires	11.0	16.0	17.0	21.1	22.4	23.1	25.4
Employés	18.4	23.5	26.9	25.4	27.8	29.3	28.0
Ouvriers	39.1	37.4	33.6	28.4	24.9	23.5	20.4
Autres	/	/	/	1.7	1.3	0.1	0.3
Ensemble	100.0						

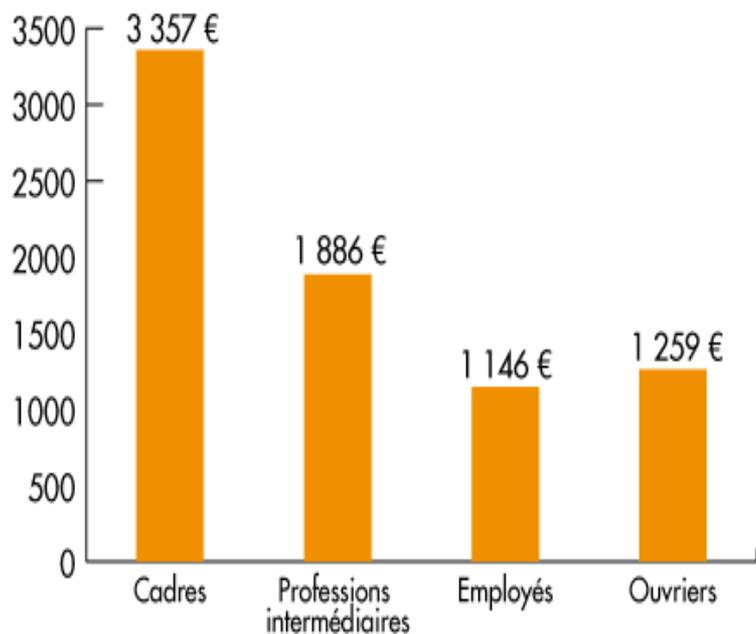
Remarque : encore aujourd'hui, presque un actif occupé sur deux est soit employé soit ouvrier (catégories populaires: 48,4%)

LES PCS ETABLISSENT UNE ECHELLE SOCIALE STRUCTUREE PAR L'EXISTENCE D'INEGALITES

Des inégalités de revenus...
Le salaire

INÉGALITÉS SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

REVENU SALARIAL MENSUEL MOYEN EN 2013

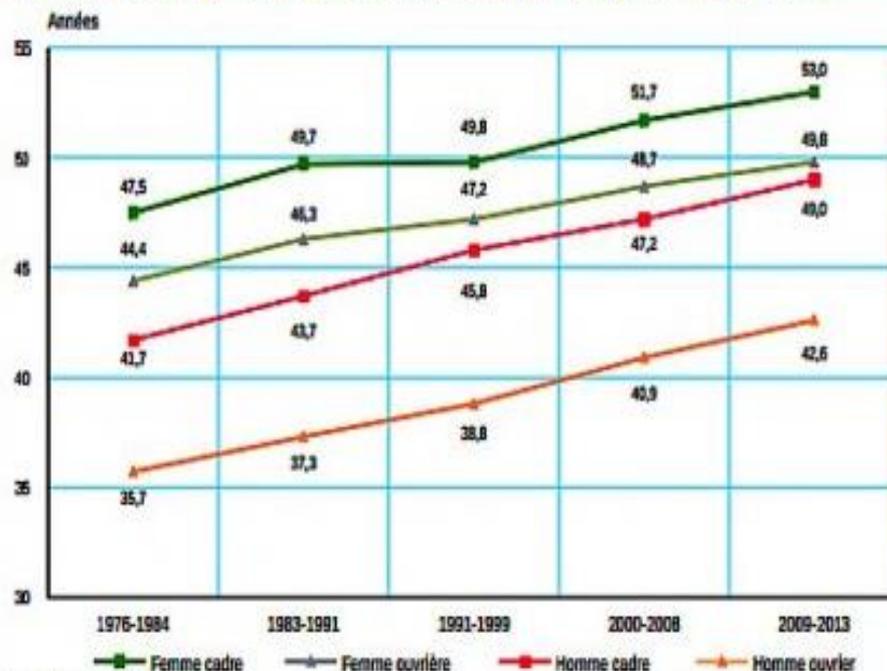


Source : lafinancepourtous.com d'après l'INSEE



Des inégalités face à la santé...
L'espérance de vie

5 Évolution de l'espérance de vie à 35 ans par sexe pour les cadres et les ouvriers



Champ : France métropolitaine.

Lecture : en 2009-2013, l'espérance de vie à 35 ans des femmes cadres est de 53,0 ans.

Source : Insee, Échantillon démographique permanent.

01

02

03

04

05

06

07

Georges, 45 ans

- **Profession** : Enseignant
- **Qualification de l'emploi** : Élevée
- **Statut** : Fonctionnaire
- **Responsable d'une équipe** : Non
- **Activité de l'établissement** : Collège
- **Diplôme** : Bac +3
- **Niveau de rémunération** : 2 650 €

08

09

10

11

12

13

14

Anthony, 36 ans

- **Profession** : Mécanicien auto
- **Qualification de l'emploi** : Faible
- **Statut** : Salarié
- **Responsable d'une équipe** : Non
- **Activité de l'établissement** : Réparation automobiles
- **Diplôme** : BEP
- **Niveau de rémunération** : 1 570 €

15

16

17

18

19

20

21

Michel, 51 ans

- **Profession :** Agriculteur
- **Qualification de l'emploi :** Faible
- **Statut :** Indépendant
- **Taille de l'entreprise :** Aucun salarié
- **Activité de l'établissement :**
Culture et élevage
- **Diplôme :** Sans diplôme
- **Niveau de rémunération :** 1 750 €

22

23

24

25

26

27

28

Sébastien, 41 ans

- **Profession :** Cuisinier
- **Qualification de l'emploi :** Faible
- **Statut :** Salarié
- **Responsable d'une équipe :**
Oui (7 personnes)
- **Activité de l'établissement :**
Restauration collective
- **Diplôme :** CAP
- **Niveau de rémunération :** 1 560 €